

Concours ORTLIEB

Règlement

Article 1. Définition

Au sens du présent règlement, on entend par :

- **Concours** : le concours ORTLIEB sacoches pour vélo
- **Participant** : toute personne physique, âgée au moins de 18 ans, domiciliée en Belgique, qui participe à ce concours ;
- **Touring** : l'A.S.B.L. Touring Club Royal de Belgique, dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 4, RPM 0403.471.597, Bruxelles.

Article 2. Objet

Le présent règlement a, en outre, pour objet de régler les modalités de participation au concours.

Article 3. Conditions de participation

3.1. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

Si un participant participe plusieurs fois sous un autre pseudonyme, toutes ses participations seront considérées comme non valables et non existantes.

Ce participant ne pourra pas gagner de prix et pourra se voir refuser la participation aux autres concours organisés par Touring.

3.2. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement qui a été porté gratuitement à sa connaissance. Aucune contestation y relative ne sera prise en considération.

3.3. Les membres du personnel de Touring et leur famille au premier degré ne peuvent participer au concours.

Touring peut à tout moment exclure une personne de la participation de ce concours et de ceux ultérieurement organisés suite au non-respect de ce règlement, en cas d'abus, de tromperie ou de participation malveillante au concours.

Article 4. Déroulement du concours

4.1. Touring organise ce concours, sans obligation d'achat, qui se déroule en Belgique du 12/05/2022 au 30/06/2022 à 23h59 (inclus).

4.2.. Toute participation se fait uniquement via le site officiel de Touring: www.touring.be.

4.3. Pour participer valablement, les participants doivent répondre à une question ainsi qu'à une question subsidiaire. Pour avoir une chance de gagner ce concours, les participants doivent répondre correctement à la question posée. La question subsidiaire permettra de sélectionner le gagnant parmi ces personnes ayant répondu correctement à la première question.

4.4. Le gagnant sera informé par e-mail et recevra, le cas échéant, les informations relatives à la remise du prix.

4.5. Tous les frais de participation au concours (par exemple: connexion et Internet) sont entièrement à charge du participant. En aucun cas les participants ne peuvent réclamer à Touring les frais de participation.

Article 5. Prix

5.1. Dans le cadre de ce concours, le prix est le suivant:

Sets de sacoches vélo ORTLIEB BACK-ROLLER CLASSIC.

5.3. Un prix n'est ni divisible, ni transmissible et devra être accepté tel quel.

Article 6. Obligations et responsabilité de Touring

6.1. En cas de force majeure, si des cas non prévus survenaient ou en cas de contestation, Touring pourra prendre toutes mesures nécessaires de nature à assurer le bon déroulement du concours.

6.2. Touring ne pourra être tenue responsable et aucune indemnité à titre de dommages et intérêts ne pourra lui être réclamée:

- si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être modifié, interrompu, reporté ou annulé
- des possibles dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné ;
- en cas de problèmes techniques du site et/ou du système mail, d'éventuelles incompatibilités entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration hardware et/ou –software que le participant utilise ou d'autres problèmes du même type.

Article 7. Correspondance

7.1. Lorsque Touring devra prendre contact avec un participant, Touring se référera et utilisera les données reprises dans le formulaire de participation (exemples: numéro de téléphone, adresse email, adresse postale).

7.2. Toute correspondance relative au concours sera uniquement adressée à Touring à l'adresse suivante: Touring, Rédaction magazine, Boulevard du Roi Albert II, 4, 1000 Bruxelles ou par mail à: redaction@touring.be.

Article 8. Vie privée

Touring utilise les données personnelles des participants uniquement dans le cadre du déroulement de ce concours et, entre autres, pour autant qu'ils y aient consenti, pour leur communiquer les newsletters et/ou les informations relatives aux promotions, produits et services de Touring.

Conformément à la réglementation en vigueur, dont le règlement européen Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement GDPR), tous les participants peuvent consulter, rectifier, limiter le traitement, demander la portabilité ou l'effacement des données les concernant dans le fichier dont Touring est responsable.

Pour pouvoir exercer ces droits, la personne concernée doit faire parvenir une demande écrite datée, signée à envoyer soit par courrier postal à : Touring, Rédaction, Boulevard du Roi Albert II, 4, 1000 Bruxelles, soit par courrier électronique à l'adresse privacy@touring.be, soit par téléphone au 02/233.22.02. Touring se réserve le droit de prendre contact avec la personne qui en fait la demande afin de vérifier son identité.

En cas d'absence de réponse de Touring, une plainte peut être déposée auprès de l'autorité compétente en la matière en Belgique : <https://www.privacycommission.be/fr>.

La politique concernant la protection de la Vie Privée est entièrement reprise dans la Privacy Policy de Touring. Ce document est disponible gratuitement sur le site www.touring.be/fr/privacy.

Article 9. Plainte

9.1. Toute plainte relative au présent concours doit être adressée à Touring par écrit au plus tard dans les 7 jours qui suivent la fin du concours.

9.2. Touring se réserve le droit de ne pas traiter les plaintes émises hors délai et non formulées par écrit.

Article 10. Droit et tribunaux compétents

10.1. Le présent règlement est soumis au droit belge

10.2. Tout litige, à quelque titre que ce soit, même en cas de litispendance ou de connexité, sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.